



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS JEUNES

PV N° 9 du 12 Juin 2025

Présidence : Christophe BELLARD

Présent : Jean Claude HERNANDEZ, Jean Claude BARONIAN

Excusé :

Absents non excusés :

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

RÉFÉRENTS DE LA COMMISSION

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou demandes concernant votre catégorie.

- **CATÉGORIE U18 : Christophe BELLARD – 06 58 67 04 23**
- **CATÉGORIE U16 : Jean-Claude BARONIAN – 06 87 46 68 96**
- **CATÉGORIE U14 : Jean-Claude HERNANDEZ – 06 37 83 18 12**



PÔLE TECHNIQUE

COMPÉTITIONS DES JEUNES

➡ CLASSEMENTS CHAMPIONNATS DES JEUNES

La Commission vous informe des tableaux du Challenge de la Sportivité qui contribuent, selon le barème des retraits ou bonification de point défini dans le règlement dudit challenge, à une rectification des classements visibles sur le site du District.

Pour les U18 D1

- Champion et accédant au championnat U20 Régional = **SC VINON**
- Lauréat du Challenge de la Sportivité = **SC VINON**

CHALLENGE SPORTIVITÉ U18 D1

CLUB	TOTAL AVERTISSEMENTS	TOTAL / 6 A	DOSSIERS DISCIPLINAIRES	MATCHS SUSPENSIONS B	TOTAL (A+B)	MATCHS JOUES	COEFF	POINTS PENALITES
VINON	21	3.50	0	0	3.50	22	0.16	+1
GJ VIVOR	14	2.33	2	3	5.33	22	0.24	+1
ENT DAB	22	3.67	3	5	8.67	22	0.39	0
GAP	24	4.00	2	5	9.00	22	0.41	0
FORCALQUIER	27	4.50	3	7	11.50	22	0.52	-1
VEYNES SERRES	23	3.83	1	8	11.83	22	0.54	-1
AFCV	31	5.17	1	8	13.17	22	0.60	-1
USMD	17	2.83	5	13	15.83	22	0.72	-1
SISTERON	34	5.67	5	16	21.67	22	0.98	-2
GJDV	11	1.83	4	35	36.83	22	1.67	-3
ENT AS AS FOOT	20	3.33	8	47	50.33	22	2.29	-5
LARAGNE	FORFAIT GÉNÉRAL							



PÔLE TECHNIQUE

Pour les U18 Accession (U17 D1)

- Champion et accédant au championnat U18 Régional = **AFCV**
- Lauréat du Challenge de la Sportivité = **AFCV**

CHALLENGE SPORTIVITÉ U18 ACCESSION

CLUB	TOTAL AVERTISSEMENTS	TOTAL / 6 A	DOSSIERS DISCIPLINAIRES	MATCHS SUSPENSIONS B	TOTAL (A+B)	MATCHS JOUES	COEFF	POINTS PENALITES
AFCV	1	0.17			0.17	4	0.04	+1
LARAGNE	2	0.33			0.33	4	0.08	+1
GJDV	2	0.33			0.33	4	0.08	+1
GAP	3	0.50			0.50	4	0.13	+1
ENT AS AS FOOT	3	0.50			0.50	4	0.13	+1

Pour les U16 D1

- Champion et accédant au championnat U17 Régional = **USMD**
- Lauréat du Challenge de la Sportivité = **FC SISTERON**

CHALLENGE SPORTIVITÉ U16 D1

CLUB	TOTAL AVERTISSEMENTS	TOTAL / 6 A	DOSSIERS DISCIPLINAIRES	MATCHS SUSPENSIONS B	TOTAL (A+B)	MATCHS JOUES	COEFF	POINTS PENALITES
SISTERON	6	1.00	0	0	1.00	10	0.10	+1
VIVOR	13	2.17	0	1	3.17	10	0.32	0
USMD	18	3.00		2	5.00	10	0.50	0
GJDV	8	1.33	2	5	6.33	10	0.63	-1
LARAGNE	10	1.67	2	5	6.67	10	0.67	-1
ENT DAB	8	1.33	1	7	8.33	10	0.83	-1



PÔLE TECHNIQUE

Pour les U16 D2

- Champion = **GAP FOOT 05**
- Lauréat du Challenge de la Sportivité = **ASF TALLARD**

CHALLENGE SPORTIVITÉ U16 D2

CLUB	TOTAL AVERTISSEMENTS	TOTAL / 6 A	DOSSIERS DISCIPLINAIRES	MATCHS SUSPENSIONS B	TOTAL (A+B)	MATCHS JOUES	COEFF	POINTS PENALITES
ASF TALLARD	0	0.00	0	0	0.00	7	0	+1
AFC STP	2	0.33	0	0	0.33	7	0.05	+1
GAP FOOT 05 3	2	0.33	0	0	0.33	7	0.05	+1
USMD 2	2	0.33	0	0	0.33	7	0.05	+1
ENT ASESCES	3	0.50	0	0	0.50	7	0.07	+1
ENT DAB 2	1	0.17	1	1	1.17	7	0.17	+1
AS FORCALQUIER	2	0.33	1	1	1.33	7	0.19	+1
SC VINON	6	1.00	1	1	2.00	7	0.29	0

Pour les U16 D3

- Champion = **FC BARCELONNETTE**
- Lauréats du Challenge de la Sportivité = **GJ VIVOR 2 / ENT LARAGNE AFCV 2**

CHALLENGE SPORTIVITÉ U16 D3

CLUB	TOTAL AVERTISSEMENTS	TOTAL / 6 A	DOSSIERS DISCIPLINAIRES	MATCHS SUSPENSIONS B	TOTAL (A+B)	MATCHS JOUES	COEFF	POINTS PENALITES
GJ VIVOR 2	5	0.83	0	0	0.83	10	0.08	+1
ENT LARAGNE AFCV 2	5	0.83	0	0	0.83	10	0.08	+1
FC BARCELONNETTE	4	0.67	1	3	3.67	10	0.37	0
GJDV 2	2	0.33	1	5	5.33	10	0.53	-1
GAP FOOT 05 3	FORFAIT GÉNÉRAL							

Pour les U16 Accession (U15 D1)

- Champion et accédant au championnat U16 Régional = **GAP FOOT 05**

Pour les U14 D1

- Champion et accédant au championnat U15 Régional = **GJ DV**

➡ Égalité parfaite avec **l'Entente DAB**, (Nbre de points, Goal Average particulier).
La différence s'étant effectué par le coefficient de sportivité : 0.05 pour le GJDV contre 0.23 pour l'Entente DAB)

- Lauréat du Challenge de la Sportivité = **GAP FOOT 05**

CHALLENGE SPORTIVITÉ U14 D1

CLUB	TOTAL AVERTISSEMENTS	TOTAL / 6 A	DOSSIERS DISCIPLINAIRES	MATCHS SUSPENSIONS B	TOTAL (A+B)	MATCHS JOUES	COEFF	POINTS PENALITES
GAP	1	0.17	0	0	0.17	10	0.02	+1
USMD	3	0.50	0	0	0.50	10	0.05	+1
GJDV	3	0.50	0	0	0.50	10	0.05	+1
SISTERON	3	0.50	0	0	0.50	10	0.05	+1
ENT DAB	8	1.33	1	1	2.33	10	0.23	+1



PÔLE TECHNIQUE

GJ VIVOR

FORFAIT GÉNÉRAL

Pour les U14 D2

- Champion = **ENT ASESCES**
- Lauréat du Challenge de la Sportivité = **US VEYNES SERRES**

CHALLENGE SPORTIVITÉ U14 D2

CLUB	TOTAL AVERTISSEMENTS	TOTAL / 6 A	DOSSIERS DISCIPLINAIRES	MATCHS SUSPENSIONS B	TOTAL (A+B)	MATCHS JOUES	COEFF	POINTS PENALITES
US VEYNES SERRES	0	0.00	0	0	0.00	9	0.00	+1
GAP FOOT 05 2	1	0.17	0	0	0.17	9	0.02	+1
OBSC	1	0.17	0	0	0.17	9	0.02	+1
ENT ASESCES	2	0.33	0	0	0.33	9	0.04	+1
EP MANOSQUE	2	0.33	0	0	0.33	9	0.04	+1
GJBL	2	0.33	0	0	0.33	9	0.04	+1
AFCV	3	0.50	0	0	0.50	9	0.06	+1
FC SISTERON 2	5	0.83	0	0	0.83	9	0.09	+1
ENT DAB 2	6	1.00	2	11	12.00	9	1.33	-3
SC VINON	FORFAIT GÉNÉRAL							

Pour les U15 À 8

- Champion = **OBSC**

LE PRÉSIDENT

C.BELLARD



PÔLE TECHNIQUE